

Ouvrer en faveur de l'intégration financière régionale

Présentation du Protocole de la SADC sur la finance et l'investissement

Fiche introductive



Qu'est-ce que l'intégration financière régionale ?

De par le monde, les pays, grands et petits, se rejoignent au sein de marchés régionaux afin d'améliorer la vie de leurs peuples. L'élargissement des marchés permet aux entreprises de vendre à davantage de clients et d'élargir le gamme des emplois que les personnes peuvent choisir d'exercer. Par ailleurs, les entreprises étrangères seront probablement plus portées à investir dans un marché unifié de la SADC abritant 280 millions de personnes et enregistrant un PIB de 650 milliards d'USD (chiffre de 2011) plutôt que dans un marché unique de 2, de 10, voire de 40 millions de personnes. Créer un marché régional composé de pays multiples suppose la suppression de divers obstacles. La suppression des obstacles aux transactions financières entre les pays s'appelle l'intégration financière régionale. Grâce à cette suppression, il est plus facile pour une société d'investir dans un pays voisin, pour une personne de recevoir de l'argent que lui aura envoyé un parent travaillant dans un autre pays, pour un gouvernement de partager les recettes douanières avec un autre, et pour les retraités de s'assurer que l'argent qu'ils ont durement gagné est investi de sorte à en maximiser les retours en prévision de leur vieillesse.

Pour réaliser l'intégration financière régionale, il faut que les pays qui souhaitent rejoindre le marché commun fixent et appliquent des normes communes, harmonisent leurs lois, et œuvrent ensuite de concert afin de veiller à ce que tous appliquent les mêmes règles avec la même vigueur. Faire en sorte que cet objectif se concrétise : c'est ce à quoi le Protocole de la SADC sur la finance et l'investissement a été conçu.

Qu'est-ce que le Protocole sur la finance et l'investissement (PFI) ?

Le PFI est un accord conclu entre les 15 États membres de la SADC dans le but de coopérer entre eux dans le domaine de la finance et de l'investissement. Approuvé et signé par le Sommet de la SADC en août 2006, il est mis en œuvre depuis avril 2010. Il fixe les règles et crée les institutions par le biais desquelles les pays de la SADC intégreront leurs régimes d'investissement et leurs secteurs financiers afin de créer un marché commun et une union monétaire. La perspective poursuivie est que la SADC rejoindra à terme d'autres marchés régionaux en Afrique et pourra, ensuite, faire concurrence avec d'autres blocs régionaux implantés dans d'autres régions du monde telles que l'Union européenne et le bloc économique de l'Asie du Sud-Est. Il y a fort à parier que, faute d'unir leurs forces, les pays de l'Afrique australe perdront leur pouvoir de négociation face à ces communautés économiques émergentes.

Qui sont les intervenants du Protocole sur la finance et l'investissement ?

Il est du ressort du Comité des ministres des Finances et de l'Investissement de veiller à la mise en œuvre du PFI. Le Comité des gouverneurs des Banques centrales (CCBG) assiste les ministres en supervisant les questions qui relèvent généralement de la compétence des banques centrales. Lorsque des décisions importantes sont à prendre en matière macroéconomique pour la région, les ministres et les gouverneurs se réunissent au sein d'un comité d'évaluation par les pairs.

L'intégration financière régionale rend nécessaire la conduite de nombreux travaux sur le plan technique. Par exemple, des décisions doivent être prises sur les normes statistiques communes afin de mesurer l'inflation ou les déficits budgétaires. Des normes techniques unifiées doivent être établies avant de pouvoir lier les systèmes de paiement des pays de sorte que l'argent puisse circuler de façon fluide d'un pays à l'autre. Ces travaux techniques sont accomplis par divers comités techniques qui font rapport aux ministres et au CCBG.

Toutefois, les acteurs essentiels à la réalisation de la vision du PFI sont les États membres eux-mêmes. En effet, l'intégration financière régionale ne se concrétisera pas s'ils n'appliquent pas les décisions prises par les comités techniques et les ministres. Il est heureux que les pays de la SADC ont commencé à modifier leurs lois et pratiques financières afin de réduire les obstacles avant l'entrée en vigueur du Protocole. Pour accélérer le processus, les ministres des Finances et de l'Investissement ont décidé en octobre 2011 que chaque État membre créera un comité national d'orientation et de coordination du PFI. Chaque pays élaborera sa propre feuille de route pour l'intégration financière avec le reste de la région. Pour faciliter le processus, les ministres se sont également convenus d'un ensemble d'indicateurs pour mesurer le degré d'intégration. La tâche du Secrétariat consiste à coordonner ces niveaux multiples d'activité et à assister les États membres à conduire les exercices de suivi et d'évaluation par rapport aux indicateurs.



Quels sont les domaines thématiques couverts par le Protocole sur la finance et l'investissement?

La finance et l'investissement constituent le poumon de toute économie. C'est pourquoi les diverses annexes du Protocole couvrent de domaines thématiques multiples, chacun étant essentiel à la vision globale d'un marché financier et d'une zone d'investissement intégrés.

Coopération en matière d'investissement (Annexe 1): Avant que la SADC se dote d'un régime d'investissement intégré assorti de lois harmonisées, les pays doivent chacun veiller à ce que leurs propres régime soient attractifs pour les investisseurs étrangers. Cette annexe énonce les règles de base sur la question. Il encourage également les agences de promotion des investissements de la région à travailler ensemble.

Convergence macroéconomique (Annexe 2): La stabilité macroéconomique est fondamentale pour la croissance économique. Sans elle, il ne saurait y avoir de marché commun dans la région. Cette annexe énonce les cibles macroéconomiques à poursuivre par tous les États membres pour progresser.

Questions fiscales (Annexe 3): Les gouvernements nécessitent des recettes fiscales adéquates pour prendre soin de leurs peuples. Lorsqu'ils se joignent à un marché commun, leurs sources de revenus changent et peuvent même être minées par la fraude ou l'évasion fiscale. De ce fait, il est essentiel d'élaborer les lois et les pratiques fiscales qui sont essentielles pour rendre opérante l'intégration financière régionale et de les ajuster.

Banques centrales (Annexe 4 à 8): Les finances d'un gouvernement sont, en règle générale, gérées par sa Banque centrale, celle-ci ayant pour mandat également de superviser le secteur bancaire du pays, le système de paiement et la stabilité de la monnaie nationale. Aussi le PFI traite-t-il de façon approfondie la totalité des divers domaines de compétence des banques centrales. Il préconise l'indépendance opérationnelle et juridique des banques centrales et encourage ces dernières à commencer à harmoniser les lois constitutives de sorte à faciliter leur collaboration ultérieure. L'annexe porte une attention particulière sur les systèmes informatiques employés par les banques centrales. Si ces systèmes ne répondent pas à une norme similaire dans toute la région, l'intégration financière régionale risque d'être affectée négativement. De même, il importe que les banques centrales évoluent vers des normes et des pratiques communes de supervision bancaire. L'intégration des divers systèmes nationaux de paiement a déjà atteint un stade très avancé. Le Protocole encourage aussi les États membres à libéraliser leurs comptes de transactions courantes et de capital, et de progresser vers un régime unifié de contrôle de change.

Financement du développement (Annexe 9): Si la SADC veut voir se poursuivre la trajectoire de croissance élevée empruntée par la plupart des États membres au cours des dernières années, il lui faudra bâtir de nouvelles infrastructures, qu'il s'agisse de routes, de voies ferrées, de ports, de barrages, de systèmes d'irrigation, etc. Bon nombre de ces systèmes traversent des frontières nationales multiples et peuvent être réalisés par le biais de partenariats publics-privés. Aucun gouvernement ni aucune banque ne peut à lui-seul financer de telles initiatives. Cette annexe dresse le cadre de coopération pour des institutions de financement du développement (IFD) en vue de la réalisation des projets.

Marchés de capitaux (Annexes 10 et 11): Lever des capitaux et les investir en vue de la croissance économique et de l'épargne à long terme sont les plus efficaces lorsqu'existent de multiples options d'investissement protégées de façon adéquate. Lorsqu'ils sont judicieux, les marchés de capitaux adhèrent aussi aux normes internationales. Ces annexes encouragent les États membres à harmoniser leurs lois relatives aux marchés de capitaux en se fondant sur les normes internationales et à créer un réseau intégré de bourses de valeur fonctionnant en temps réel dans la SADC. Accroître les options d'investissement signifie de retours plus élevés pour les retraités et les épargnants dans la région.

Quels documents sont les plus pertinents en ce qui concerne le PFI?

- **le texte du PFI** (<http://www.sadc.int/documents-publications/show/1009>)
- **l'étude de référence sur le PFI** (http://www.finmark.org.za/wp-content/uploads/pubs/Broch_FIP0312.pdf)
- **le site Web du CCBG** (www.sadcbankers.org)
- **le portail d'investissement** (<https://extranet.sadc.int/english/investment/>)
- **la base de données fiscales** (www.sadc.int/information-services/tax-database/)

Pour en savoir plus, veuillez contacter:

Secrétariat de la SADC – Direction du commerce, de l'industrie, de la finance et de l'investissement (TIFI)

Adresse courriel: registry@sadc.int

N° de tél.: +267 395 1863

Boitumelo Gofhamodimo

Directrice TIFI

Sadwick Mtonakutha

Fonctionnaire principal du Programme des politiques et de la convergence macroéconomique

Thembi Langa

Fonctionnaire principal du Programme des Finances et de l'Investissement



Implemented by:



Making financial markets work for the poor